

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC535

présenté par

M. Bilde, M. Ballard, Mme Auzanot, Mme Bamana, M. Chudeau, M. Clavet,
 Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez,
 Mme Roy, Mme Sicard et M. Sanvert

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	20 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Fonds de soutien aux collectivités territoriales pour réhabiliter les infrastructures sportives (<i>ligne nouvelle</i>)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à créer une nouvelle ligne de programme « Fonds de soutien aux collectivités territoriales pour réhabiliter les infrastructures sportives », créditée de 20 millions d'euros.

Pour les besoins de recevabilité, l'action 04 « Développement du service civique » du programme 163 « Jeunesse et vie associative » est diminuée de 20 millions d'euros.

Le succès des Jeux olympiques et paralympiques qui viennent de s'achever ne peut masquer les réalités plus sombres que le monde du sport français traverse. Les équipements sportifs locaux manquent d'entretien et sont parfois vétustes en raison de restrictions budgétaires toujours plus importantes. 70 % des 272 000 équipements sportifs dont les collectivités locales sont propriétaires n'ont jamais fait l'objet de gros travaux.

C'est pourquoi une nouvelle ligne de programme dédiée permettra d'abonder un fonds de soutien aux collectivités locales pour réhabiliter les infrastructures sportives dont elles ont la charge.